



Prêt d'argent à son enfant / reconnaissance de dettes

Par **Elisedegivors**, le **31/10/2012 à 13:08**

Bonjour,rnrnVoilà ma soeur à besoin d'une grosse somme d'argent (4000 euros pour redresser financièrement son commerce), ma soeur s'engage à rembourser la somme dès qu'elle le pourra, ma maman va lui prêter l'argent.rnJe souhaiterais savoir si en faisant signer à ma soeur une reconnaissance de dettes, si cela est suffisant pour protéger ma maman, si non j'aimerais connaitre les différents moyens pour la protéger.rnrnMerci par avance pour vos réponses et votre intérêt apporter à mon problème.rnrnElisedegivors

Par **pat76**, le **31/10/2012 à 15:31**

BonjourrnrnLa reconnaissance de dettes est suffisante pour protéger les intérêts de votre maman.rnrnVoir l'article 1326 du Code Civil.

Par **Elisedegivors**, le **31/10/2012 à 19:05**

Bonsoir pat76,rnrnJe vous remercie pour votre réponse, je vais de ce pas voir sur internet l'article que vous m'avez cité.rnrnBonne soiréernrnCdlt

Par **marivonne**, le **11/11/2012 à 23:24**

bonsoir, je suis une maman , j ai crue bien faire, j ai preter 10.000euro a ma fille,avec une reconnaissance de dettes, pour l aider financierement etand donner qu elle avait une petite entreprise.cela fait 3ans aucun remboursement .son entreprise a fait faillite , et j ais perdu mon argent j ais passer au tribunal car sa allait trop loin, resultat je suis condanner a rembourser 1000e pour ses fait d avocat qu elle a engager contre moi .car je voulais récupérer mon argent mon avis une histoire de famille les papier partent a la poubelle alors réfléchir bien avant d agir. a ce jour je me retrouve sans rien sauf ma petite pension pour vivre.

Par **Elisedegivors**, le **14/11/2012** à **13:14**

bonjour marivonne,rnrnJe vous remercie pour votre témoignage et je suis sincèrement désolée pour vous du résultat.rnJe vais en faire part à ma maman et elle prendra sa décision.rnBises et bon après-midirnSalutations.